

Accident avec une moto enfant de 13 ans

Par Sarahjulia, le 06/06/2023 à 22:46

Bonsoir,

En notre absence, notre fils de 13 ans a emprunté les clefs de là motocross de son frère récemment acquise qui était en réparation et Dc pas encore assurée.

le 13 ans a fait un aller -retour dans notre impasse et est rentré dans I entrée de ma voisine (ben oui pas de frein sur le guidon puisqu elle était en cours de réparation).

bref le môme c est fait une fracture et a fait de gros dégâts (Porte principale à changer , mur à remettre en état etc ...)

ma question. , sachant qu il est puni jusqu à sa majorité , quel est le rôle de la responsabilité civile .

sachant qu il n est pas encore très mature, que peut on espérer de notre assurance? merci d avance

Par janus2fr, le 07/06/2023 à 06:50

Bonjour,

Les assurances RC ne couvrent généralement pas les accidents survenus avec un véhicule qui nécessite d'avoir sa propre assurance.

Par Chaber, le 07/06/2023 à 07:55

bonjour

Faites une déclaration à votre assureur Responsabilité Civile qui peut intervenir dans certains cas ; conduite véhicule par mineur à l'insu du souscrpteur et de son conjoint, du propriétaire ou du gardien du véhicule